



PRIME DE FIN D'ANNEE LE COMPTE N'Y EST PAS !

▪ LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

Au prochain CTP (Comité technique paritaire) qui se tiendra le 17 juin 2011 sera examiné un projet de complément indemnitaire dont voici les principales caractéristiques :

- Un montant de 125 euros brut pour l'ensemble des agents fonctionnaires et ce quelle que soit la catégorie
- Une possibilité de non versement de ce complément en cas d'insuffisances professionnelles ou de manquements répétés aux obligations réglementaires
- En cas de temps partiels, la somme sera déterminée au prorata de la quotité de l'agent

▪ PETIT RAPPEL

L'année dernière, la décision avait été prise par le Ministère de la Culture, et sans concertation préalable, de ne verser aucune prime de reliquat pour l'année 2010.

A l'appel des organisations syndicales CGT, FSU et Sud, la forte mobilisation des agents a contraint l'établissement à verser un complément spécifique et à réfléchir à l'établissement d'un dispositif pérenne.

Le complément salarial excluait les catégories A et l'ensemble des contractuels. Il se montait à 130 euros brut pour les fonctionnaires de catégorie C et à 100 euros brut pour les catégories B.

→ La CGT BnF estime que le montant proposé par l'administration est nettement insuffisant et qu'il ne saurait compenser les charges de travail de plus en plus lourdes, consécutives aux suppressions de postes, pour l'ensemble du personnel.

De plus, elle ne saurait tolérer que l'administration puisse sanctionner les agents en ne versant pas cette prime.

▪ LES PROPOSITIONS DE LA CGT BNF

La CGT BnF demande que cette prime soit versée à tous les agents de l'établissement. Elle revendique un montant bien supérieur à celui proposé par l'administration, décliné en fonction des catégories d'emplois.

La CGT juge normal que les agents des catégories dont le déroulement de carrière est très faible et long bénéficient d'une prime plus importante.

Agents fonctionnaires de catégorie C et groupe 1 et 2 des contractuels sur emploi et sur crédits	300 euros
Agents fonctionnaires de catégorie B et groupe 3 et 4 des contractuels sur emploi et sur crédits	250 euros
Agents fonctionnaires de catégorie A et groupes 5, 6 et 7 des contractuels sur emploi	200 euros

→ SALAIRES, IL VA FALLOIR EGALEMENT AGIR !

Le 19 avril, lors du rendez-vous salarial de la Fonction publique, le ministre Baroin a réaffirmé que le point d'indice qui sert à calculer la rémunération des fonctionnaires, mais aussi par ricochet celle des contractuels, serait gelé pour 2011 et 2012 au mépris des chiffres galopants de l'inflation (+ 0,8 % sur les prix en mars) et de la perte du pouvoir d'achat (- 9%) cumulé depuis 2000.